

## Projet éolien « Le Vent des Cosaques »

# BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

qui s'est déroulée du 23 juin au 9 juillet 2023

Septembre 2023

opale

## Sommaire

|       |   |    |
|-------|---|----|
| I.    | Le Vent des Cosaques : un projet en développement depuis 2021 .....                     | 2  |
| I.1   | Introduction.....   | 2  |
| I.2   | Caractéristiques du projet envisagé : .....   | 2  |
| II.   | Une démarche d’information et de concertation régulière depuis le début du projet ..... | 3  |
| III.  | Juin- Juillet 2023 : Concertation préalable au dépôt du projet .....                    | 5  |
| III.1 | Information des habitants sur l’organisation de cette concertation .....                | 5  |
| III.2 | Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition .....                 | 6  |
| III.3 | Des permanences pour échanger avec les habitants.....                                   | 6  |
| III.4 | Modalités d’expression des avis.....  | 6  |
| IV.   | Analyse des résultats de la concertation préalable.....                                 | 7  |
| IV.1  | Taux de participation aux permanences .....   | 7  |
| IV.2  | Un très faible taux d’expression des avis .....   | 7  |
| IV.3  | Le positionnement des contributeurs .....   | 7  |
| IV.4  | Thèmes abordés par les contributeurs .....  | 8  |
| V.    | Éléments de réponse aux questions posées ou remarques dans les avis : .....             | 8  |
| VI.   | Conclusion de la concertation .....   | 10 |

# I. Le Vent des Cosaques : un projet en développement depuis 2021

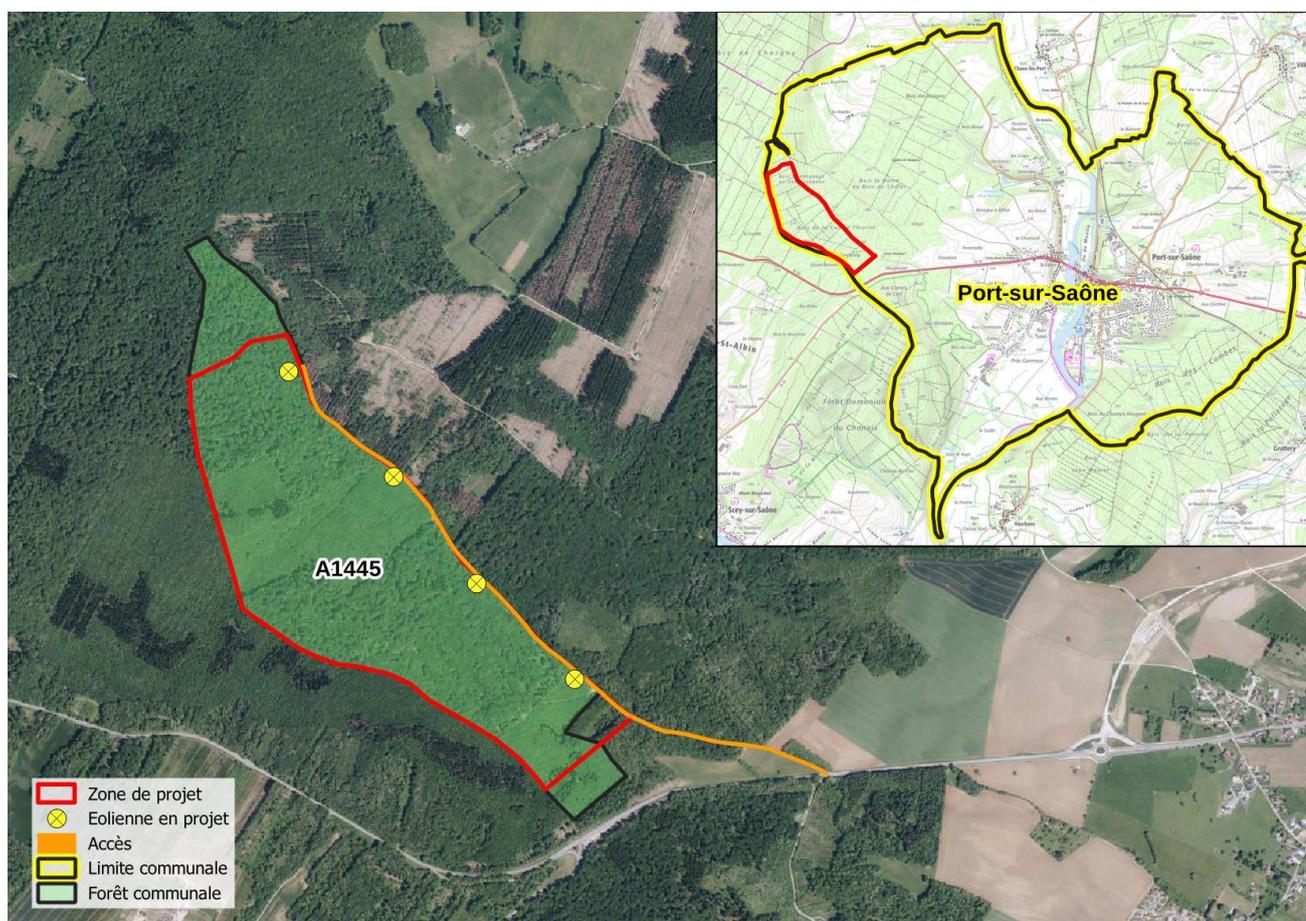
## I.1 Introduction

Le projet éolien « Le Vent des Cosaques » a été initié en 2020 sur le territoire administratif de la commune de Port-sur-Saône (70). Il prend place en forêt communale au lieu-dit « Le bois des Cosaques ».

Les études de développement se sont déroulées de décembre 2021 à décembre 2022. Les résultats de ces études, ainsi qu'une prise en compte des volontés et recommandations des élus et l'ONF ont permis de définir **un schéma d'implantation des éoliennes**.

## I.2 Caractéristiques du projet envisagé :

- 4 éoliennes,
- 230 m de hauteur en bout de pale verticale,
- 5,5 MW de puissance installée unitaire, soit un parc éolien de 22 MW.



Plusieurs paramètres clés ont été pris en compte dans ce travail de définition du schéma d'implantation des éoliennes :

- La distance aux habitations, respectant la condition initiale d'un éloignement minimal de 1000 m ;
- la réutilisation de la route forestière existante, et les éventuels accès supplémentaires à créer ;
- la topographie du site ;
- le contexte forestier et les enjeux environnementaux

Le raccordement électrique du parc éolien se fera sur le poste source de La Dance (Port-sur-Saône).

Le projet prévoit le défrichement maximal de 0,35 ha par éolienne, soit un total de 1,40 ha, qui fera l'objet d'une compensation réglementaire par des travaux de boisement ou de reboisement, ou par des travaux sylvicoles, selon un coefficient compensateur défini par la DDT. La réglementation prévoit également que dans le cas où aucune solution de replantation locale n'est possible, le propriétaire du parc éolien versera une indemnité financière ; dont le montant est également défini par la DDT pour alimenter le Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois.

Pour présenter et recueillir l'avis des acteurs du territoire sur les résultats de ces études et ce travail de conception du projet, une consultation préalable, sous forme de pré-enquête publique, a été organisée par Opale du 23 juin au 9 juillet 2023.

## II. Une démarche d'information et de concertation régulière depuis le début du projet

Depuis les premières réflexions de la commune autour de ce projet, Opale et les élus de Port-sur-Saône ont souhaité informer de façon régulière les habitants.

Plusieurs dispositifs de communication ont été mis en place pour informer l'ensemble des parties prenantes :

**Le comité de pilotage du projet (COFIL) du projet éolien** : dès le lancement du projet, un comité de pilotage (COFIL) a été mis en place pour assurer la gouvernance du projet. Composé de membres du conseil municipal de la commune de Port-sur-Saône, de représentants de l'ONF et d'Opale, il s'est réuni 3 fois entre janvier 2022 et mars 2023. Ces réunions ont permis de travailler ensemble sur les étapes clés du projet : la présentation des résultats des différentes études, la définition du schéma d'implantation des éoliennes, la définition des mesures d'accompagnement, les opérations de communication et concertation, etc.

**L'information aux habitants :**

Afin de permettre aux habitants de Port-sur-Saône d'être informés de façon régulière et directe, des lettres d'information de 4 pages sur l'avancée du projet ont été régulièrement distribuées dans toutes les boîtes aux lettres :

- **Mars 2022** : ce premier document présentait :
  - o les raisons du choix du site comme zone d'études
  - o l'impact du projet sur la forêt
  - o les études de terrain règlementaires
  - o les retombées financières attendues pour les collectivités
  - o les étapes du projet
  - o le dispositif d'information mis en place
  - o une présentation d'Opale
  - o les contacts nécessaires pour toute question sur le projet
  
- **Juin 2023** : cette seconde lettre d'information faisait le bilan des premiers résultats issus des études de terrain :
  - o Les mesures de vent
  - o Les études environnementales
  - o Les bénéfices attendus pour la commune de Port-sur-Saône
  - o Le pilotage du projet
  - o Le calendrier du projet
  - o Le contexte énergétique et le besoin de développer les énergies renouvelables



Afin de compléter cette information, Opale a souhaité proposer aux habitants plusieurs temps de rencontre. Ainsi, des permanences en mairie ont été organisées en décembre 2022. Le document ci-joint a été diffusé dans l'ensemble des boîtes aux lettres des habitants ; il présentait les modalités de cette permanence, ainsi que les chiffres clés du projet.

Les équipes d'Opale étaient donc à disposition des habitants, le mardi 6 décembre de 18h à 20h et le samedi 10 décembre de 9h à 12h, en mairie de Port-sur-Saône pour répondre à leurs questions.

Une trentaine d'habitants de Port-sur-Saône sont venus rencontrer Opale et poser leurs questions à l'occasion de ces permanences.



### III. Juin- Juillet 2023 : Concertation préalable au dépôt du projet

Début 2023, après plus d'un an de développement, l'ensemble des résultats des études techniques, environnementales et paysagères ont permis aux élus de Port-sur-Saône, à l'ONF et à Opale de travailler ensemble pour définir le schéma d'implantation des éoliennes.

En vue de présenter les résultats de ce travail aux habitants, Opale a alors souhaité organiser une concertation préalable.

Cette étape clé avait deux objectifs principaux :

- mettre à disposition des habitants l'ensemble des données environnementales et techniques disponibles à ce stade, présenter le schéma d'implantation et le gabarit des éoliennes retenues, et illustrer ce projet par plusieurs photomontages ;
- recueillir l'ensemble des avis émis par les habitants sur le résultat de ce travail.

Le bilan de cette concertation est rendu disponible sur le site internet du projet et en mairie de Port-sur-Saône aux horaires d'ouverture habituels.

#### III.1 Information des habitants sur l'organisation de cette concertation

Les habitants ont été informés de l'organisation de cette concertation et des moyens mis en œuvre pour qu'ils puissent y participer, **à minima 15 jours avant** et par plusieurs canaux :

- **Un affichage** en mairie de Port-sur-Saône et de communes limitrophes (Chargey-lès-Port, La-Neuve-lès-Scey, Ferrières-lès-Scey, Chauv-lès-Port, Bougnon, Scey-sur-Saône, Grattery, Scye, Vauchoux, Villers-sur-Port et Conflandey) ; reprenant les objectifs et modalités de la concertation (cf. affiche ci-contre).
- **Un document (flyer type A5, déclinaison de l'affiche)** a été diffusé dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Port-sur-Saône. Il reprenant les modalités de la concertation, ainsi que l'adresse du site du projet.
- **Le site internet du projet** (<https://parc-eolien-port-sur-saone.fr/>) a été mis en ligne pour annoncer la mise en place de cette consultation, permettre le téléchargement des documents de présentation du projet et le recueil des avis.
- Deux annonces légales reprenant les modalités de concertation ont été publiées dans la presse locale :
  - o Le 5 juin 2023, dans le quotidien **l'Est Républicain** ;
  - o Le 1<sup>er</sup> juin 2023, sur le journal **La Presse de Vesoul** ;



### III.2 Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition

**Un dossier de présentation du projet** et un cahier des photomontages a été édité et mis à disposition du public : en mairie et sur le site internet du projet.

Il présentait le contexte dans lequel s'inscrit le projet, à savoir la nécessaire accélération des énergies renouvelables pour lutter efficacement contre le changement climatique ; les critères de choix de la zone d'études, les résultats des études environnementales, techniques et paysagères réalisées ; le travail itératif de définition du schéma d'implantation des éoliennes, les retombées financières attendues, le planning, ainsi que les réponses clés aux principales questions sur l'énergie éolienne.

**Le cahier des photomontages** a été conçu pour que les habitants puissent se rendre compte de l'insertion paysagère du projet, dans un périmètre proche ou plus éloigné.

Ainsi, 8 photomontages étaient présentés, selon deux angles :

- en panorama à 120°
- en zoomé à 50°

### III.3 Des permanences pour échanger avec les habitants

Deux permanences ont été organisées en mairie de Port-sur-Saône, en présence de représentants d'Opale, les :

- samedi 24 juin de 10h à 12h
- mardi 27 juin de 18h à 20h

Les représentants d'Opale se sont tenus à disposition du public pour consulter ensemble le dossier de concertation et des photomontages et répondre aux questions posées.

### III.4 Modalités d'expression des avis

Durant les 16 jours de concertation préalable, le dossier présentant le projet était en libre accès en mairie de Port-sur-Saône et disponible en ligne sur le site internet du projet.

Chacun avait alors la possibilité de le consulter et de formuler un avis sur le projet, via différents recueils :

- le site internet du projet, via un formulaire de contact. Les informations requises pour déposer un avis étaient les suivantes : Nom, Prénom, Commune de résidence
- sur des registres papier, disponibles en mairie de Port-sur-Saône, aux horaires d'ouverture habituels du secrétariat et, en plus, pendant les permanences en présence d'Opale.
- via l'envoi d'un courrier postal, nominatif, adressé en mairie

## IV. Analyse des résultats de la concertation préalable

---

Les éléments présentés dans cette analyse proviennent exclusivement des avis formulés dans le cadre prédéfini de la concertation préalable.

Les moyens d'informations mis en œuvre ont permis une communication large sur le territoire. En plus de Port-Sur-Saône, onze communes ont été sollicitées pour procéder à un affichage en mairie, représentant un bassin de population d'environ 6800 habitants.

### IV.1 Taux de participation aux permanences

Compte-tenu du bassin de population informé, une très faible mobilisation des habitants a été constatée à l'occasion des deux permanences en présence de représentants d'Opale EN : pour chacune d'entre elles, moins de 10 personnes se sont présentées.

### IV.2 Un très faible taux d'expression des avis

Aucun avis n'a été laissé dans les registres mis à disposition en mairie, et 9 avis ont été recensés sur le registre mis en ligne. Parmi eux, 3 avis sont arrivés hors délai, soit après le 9 juillet 2023. Néanmoins, nous avons choisi de les comptabiliser comme des avis normaux dans notre analyse.

Ces 9 avis proviennent tous d'habitants de Port-sur-Saône, à l'exception d'un avis provenant de Scye.

L'ensemble des participants représentent donc environ 0.1% de l'ensemble du bassin de population informé. **Plus de 99% de la population concernée ne s'est donc pas exprimée sur le dossier**

### IV.3 Le positionnement des contributeurs

Sur les 9 avis recueillis :

- 1 avis est positif,
- 1 avis est sans position clairement identifiée,
- 7 avis sont négatifs.

Plusieurs avis incluent également des questions sur le projet : si la plupart semblent purement rhétoriques, d'autres appellent une vraie réponse, que ce document tâchera d'apporter.

#### IV.4 Thèmes abordés par les contributeurs

Les avis exprimés ont été analysés, et classés selon les thèmes abordés. Un même avis peut donc aborder plusieurs thèmes, que nous qualifierons de contributions. Le tableau suivant comptabilise le nombre de contributions par thème abordé.

| Thèmes abordés                                     | Nombre total de contributions | Dont favorables | Dont neutres | Dont défavorables |
|--|-------------------------------|-----------------|--------------|-------------------|
| Pertinence de l'éolien dans le mix électrique      | 5                             | 1               | 1            | 3                 |
| Financement de l'éolien                            | 2                             |                 |              | 2                 |
| Aspects paysager/visuel                            | 4                             |                 | 2            | 2                 |
| Compatibilité avec les contraintes armées          | 1                             |                 | 1            |                   |
| Implantation du projet                             | 1                             |                 | 1            |                   |
| Le vent : la ressources et les mesures             | 3                             |                 | 1            | 2                 |
| Fiabilité de la technologie éolienne               | 1                             |                 |              | 1                 |
| Opale  | 1                             |                 |              | 1                 |
| Impact sur le tourisme & Attractivité de la région | 2                             |                 |              | 2                 |
| Impact faune et Flore                              | 5                             |                 | 1            | 4                 |
| Impact acoustique                                  | 1                             |                 |              | 1                 |
| Effet stroboscopique                               | 1                             |                 |              | 1                 |
| Concertation avec les habitants                    | 3                             |                 | 1            | 2                 |

Les thèmes environnementaux et visuels sont donc les thèmes ayant fait l'objet du plus de contributions, avec la pertinence de l'éolien dans le mix énergétique. Ces contributions sont essentiellement négatives.

### V. Éléments de réponse aux questions posées ou remarques dans les avis :

La majorité des contributions recueillies sont des contributions relatives à l'éolien terrestre en général. Le Ministère de la Transition Énergétique a publié en mai 2021 un document pour répondre à ces questions : nous renvoyons à ce document – [disponible sur ce lien \(cliquez\)](#) – pour plus d'information.

Également, la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers, acoustiques, stroboscopiques, mesures de vent, fait l'objet d'études détaillées, non finalisées à la date de la concertation mais qui seront remis à la Préfecture avec la demande d'autorisation environnementale. La question de la concertation avec le territoire est également traitée aux paragraphes II et III de ce document.

Sont précisées ensuite les questions propres au projet éolien *Vents des Cosaques* non abordées dans le support mentionné ci-dessus ou ceux bénéficiant d'une actualité récente.

**« Pourquoi ne pas avoir pris de photos depuis les hauteurs des communes de Vaivre-Chariez où ses éoliennes seront visibles depuis ces endroits ? Ou depuis la motte de Vesoul, où ce sera également le cas »**

*Il est rappelé que le cadre de cette concertation est celui d'une concertation préalable avant dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale. Le document support de cette concertation présente uniquement les vues proches, c'est-à-dire celles de Port-sur-Saône et des communes limitrophes. Néanmoins, la Demande d'autorisation à déposer en préfecture, et qui sera consultable lors de l'enquête publique, intégrera un nombre plus important de photomontages (environ une cinquantaine), et notamment depuis les lieux cités.*

**« Quelles mesures compensatoires sont prévues pour les habitants de notre quartier ? »**

*En fonction du résultat final des études, et notamment de la simulation acoustique, des mesures de réduction pourront être proposées dans le dossier de demande d'autorisation (par exemple : bridage acoustique des éoliennes en fonction de la direction du vent, masques visuels, autre).*

*Des mesures d'accompagnement pour l'amélioration du cadre de vie sont également à l'étude par le conseil de Port Sur-Saône, mesures qui seront financées par le projet.*

**« Quand pourrons nous consulter le relevé du mât de mesure installé afin de consulter les données collectées ? »**

*Les données complètes du mât de mesure sont des données commerciales sensibles, elles ne sont donc pas diffusables au public.*

**« Comment expliquez-vous que vous que vous allez pouvoir installer des éoliennes alors que nous avons régulièrement des passages d'avions de la BA116 ? Surtout depuis l'arrivée de nouveaux escadrons ? Avez vous reconsulté la base aérienne de Luxeuil ? »**

*Dans le cadre du développement du projet, nous avons consulté l'Armée (la DIRCAM) pour les emplacements des éoliennes, afin de connaître toute contrainte qui pourrait s'appliquer au projet. Nous avons reçu une réponse favorable de l'armée qui nous confirme l'absence de contrainte à l'emplacement des éoliennes. Après dépôt de notre Demande d'autorisation en Préfecture, les Services de l'Etat interrogeront à leur tour l'armée dans le cadre de l'instruction du projet.*

**A propos du coût de l'éolien :**

*Le 19 juillet dernier, la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) a annoncé une réévaluation des charges de service public de l'énergie à compenser en 2023. Le communiqué de presse, [disponible ici \(cliquez\)](#) précise ainsi que :*

*« Les recettes liées au soutien aux énergies renouvelables – NDLR : en 2023 - s'élèvent à 13,7 Md€ en prenant en compte les régularisations, ce qui permet le financement d'environ 50 % des dépenses publiques liées aux boucliers tarifaires et amortisseurs. » L'éolien est donc aujourd'hui une source de revenu pour l'Etat qui finance la protection des citoyens face à la montée des coûts de l'énergie.*

Pour toute autre question, l'équipe d'Opale est joignable via le formulaire de contact, sur le site internet du projet : <https://parc-eolien-port-sur-saone.fr/>

## VI. Conclusion de la concertation

---

Alors que de nombreux canaux de communication ont été mobilisés pour informer les habitants du territoire de la tenue de cette concertation, seulement 0.1% des habitants des communes se sont exprimés.

Cette faible participation peut s'expliquer par :

- le dispositif de construction du projet, impliquant de façon très étroite le conseil municipal de la commune, qui permet d'assurer aux habitants la prise en compte de l'ensemble des enjeux territoriaux.
- la qualité des moyens d'information mis en œuvre depuis le début du projet pour communiquer de façon régulière et pédagogique sur l'évolution du projet.
- Une acceptation du projet par les habitants de Port-sur-Saône et leurs voisins.

Le site Internet, ainsi que les différents canaux d'information utilisés par Opale représentent des vecteurs d'information du public qu'il faut continuer à valoriser, et qui permettent de favoriser la poursuite des échanges entre les citoyens, acteurs locaux, et porteurs du projet.

